HONORAIRES DE L'AGENCE C&M IMMO

L'AGENCE N'ENCAISSE PAS DE FONDS

22 FEVRIER 2023

VENTES HABITATIONS

VENTES d'immeubles à usage d'habitation

DE ZERO A 50.000 €	5000 € TTC MAXIMUM
50.001 € A 75.000 €	6500 € TTC MAXIMUM
75.001 € A 100.000 €	8000 € TTC MAXIMUM
100.001 € A 200.000 €	8 % TTC MAXIMUM
200.001 € A 400.000 €	7 % TTC MAXIMUM
400.001 € ET PLUS	6 % TTC MAXIMUM
TERRAINS	10 % TTC MAXIMUM

Maison minimum 9000 € TTC

Les frais d'agence sont à la charge de l'acquéreur.

Les honoraires peuvent être renégociés à la baisse à la demande express des parties

VENTES BUREAUX, LOCAUX PROFESSIONNELS, LOCAUX COMMERCIAUX, FONDS DE COMMERCE

10 % H.T *du prix de vente H.T avec un minimum de* ***8000 EUROS H.T***

AVIS DE VALEUR

Avis de valeur pour : Appartement, maison ou terrain : ***150 EUROS TTC****

**Ce service est gratuit en cas de signature du mandat à la remise de l'avis de valeur, que ce mandat soit exclusif ou non. En cas de signature ultérieure du mandat dans un délai maximum de 6 mois, après l'avis de valeur, ce montant sera remboursé.*

Nous estimons oralement et gratuitement les biens

HONORAIRES DE L'AGENCE C&M IMMO

Les dépôts de garantie sont conservés par l'agence

20 NOVEMBRE 2024

GESTION LOCATIVE

PRESTATIONS		Tarifs (à la charge du propriétaire)
Honoraires pour la gestion courante		7% hors taxes des encaissements (soit 8,4 TTC des encaissements)
Missions hors gestion courante (présence AG, demandes subventions, dossier sinistree...)		70.00€/heure TTC
Assistance à l'obtention des documents techniques (DPE, CARREZ, amiante, gaz, éléctricité...)		36.00€ TTC
Documents d'aide à la déclaration des revenus fonciers		30.00€ TTC / heure
Assistance à la préparation de la déclaration des revenus fonciers		80.00€/heure TTC
Suivi de travaux d'entretien et d'amélioration	Jusqu'à 1000€ TTC de travaux:	Prestation de suivi gratuite
	Au delà de 1000€ TTC de travaux:	4% TTC du montant des travaux

TVA: Taxe sur la Valeur Ajoutée (20% de la valeur hors taxes)
TTC : Toutes Taxes Comprises
La remise d'une facture est obligatoire (article 2 de l'arrêté n 83-50/A du 03/10/1983)

LOCATION TTC maximum

Prestations visite/constitution dossier/ rédaction du bail**	Part locataire	8 €/m2
	Part bailleur	8 €/m2
Etat des lieux**	Part locataire	3 €/m2
	Part bailleur	

*** TVA au taux en vigueur de 20 % incluse. ** Le montant TTC à la charge du locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur. Avis de valeur : 150 € TTC.**

C&M IMMO, 10 rue de Mulhouse 68110 ILLZACH – SARL au capital de 1000 € - SIREN 880519582 CCI de MULHOUSE Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et Fonds de commerce » CPI 68022020000044480 délivrée par la chambre de Commerce et d'industrie. Garantie Financière d'un montant de 120.000 € auprès de GALIAN 89, rue de la Boétie 750008 PARIS (l'agence n'encaisse pas de fonds) Compte bancaire 00021167901 ouvert auprès du Crédit Mutuel d'Illzach, 6 place de la République 68110 ILLZACH – TVA intracommunautaire FR50880519582